

Hausse de la taxe foncière 2026 : les pouvoirs publics rétropédalent



© 2025 Les Echos Publishing

L'affaire a fait grand bruit ! Il y a quelques jours, le ministère de l'Économie a annoncé vouloir revoir, pour 2026, les bases de calcul de la taxe foncière. La raison invoquée ? L'administration fiscale a constaté que près de 7,4 millions de logements en France sont enregistrés comme n'étant pas pourvus des éléments de confort de base : raccordement à l'eau et à l'électricité, douche, lavabo, toilettes, système de chauffage... Étant précisé que, pour chacun de ces éléments, une superficie supplémentaire est attribuée au logement. Pour justifier sa décision, Bercy a considéré qu'aujourd'hui, ces éléments de confort sont très largement répandus dans nos logements. Conséquence, leur intégration automatique devrait, selon les calculs réalisés, faire grimper la facture en moyenne de 63 €.

Face à la grogne des contribuables et des élus locaux, le gouvernement a dû renoncer à ce projet dans l'immédiat. Dans une volonté d'apaisement, les pouvoirs publics ont proposé aux élus locaux de fixer un nouveau rendez-vous au printemps 2026. Lors de cette rencontre, un travail de concertation serait conduit à l'échelle départementale. Cette démarche devant permettre de traiter la diversité des situations et d'assurer une mise en œuvre maîtrisée d'une réforme d'ampleur de la fiscalité foncière, avec l'appui des services territoriaux des

finances publiques.

Affaire à suivre...

Précision : malgré ce recul, la taxe foncière devrait augmenter l'année prochaine. En effet, les valeurs locatives, qui sont l'une des bases servant au calcul de la taxe foncière, font l'objet d'une majoration annuelle au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee en fin d'année.

© 2025 Les Echos Publishing